

Le Fer Solidaire

Un journal régional au service des cheminots.

Un mois de mars important !

La direction annonce la couleur. Au comité d'établissement régional du 25 février, plusieurs dossiers sont à l'ordre du jour :

- Les évolutions du budget 2004 prévoyant plusieurs centaines d'emplois supprimés sur la région.
- L'annonce de possibilités de départs volontaires à l'équipement.
- L'évolution du Poste de Commandement de Lyon.
- La mise en place, sur la région de Lyon, du plan de régression du fret.

Les motifs d'interventions syndicales ne manquent donc pas !

Face à une Direction qui applique sans états d'âmes sa politique de casse, les cheminots ont besoin d'un syndicat qui défend réellement les intérêts du plus grand nombre !

Une des questions posée par les élections professionnelles du 25 mars 2005 est de savoir quels moyens SUD Rail aura pour défendre les cheminots.

Dans une période où certains parlent de « vote utile », c'est à chaque cheminot de s'interroger sur l'utilité de son vote vis à vis de la politique mise en oeuvre par la Direction de la SNCF. Le **vote utile** ce n'est certainement pas un vote pour des syndicats qui cautionnent la politique libérale du gouvernement comme la « réforme » Fillon des retraités,

pour des syndicats qui ont approuvé la création de RFF en 1997 ou sont silencieux sur la libéralisation ferroviaire et ses conséquences, pour des syndicats « mous » qui refusent de s'engager dans les actions...

SUD Rail a par ailleurs décidé d'interroger les principaux candidats aux élections au Conseil Régional de fin mars 2004, sauf l'extrême droite (conformément aux statuts de

notre syndicat) qui se prononce officiellement pour le « tout-autoroute ». En effet, notre avenir dépend en partie des décisions qui seront prises au niveau politique gouvernemental, mais aussi régional. Vous trouverez, en page centrale, la lettre envoyée aux candidats et signée par les responsables SUD Rail de la région Rhône Alpes. Nous vous informerons des suites de cette initiative.



Le Raffarin cache un Baron Seillère

Ne pas se résigner !

Le service public ferroviaire est en grand danger ! SUD Rail organise le 2 mars en fin d'après midi, un débat sur la situation de la SNCF aujourd'hui. Cette soirée se tiendra avec la présence de Joëlle Pierré, élue SUD Rail au Conseil d'administration de la SNCF.

Les prochains mois seront très importants pour l'**avenir des cheminots**. Nous espérons que le plus grand nombre se prononcera clairement, y compris au moment des élections professionnelles du 25 mars pour refuser le déclin et la remise en cause des acquis et conquêtes sociales des salariés.

Sommaire :

Page 1 :

Edito

Pages 2 et 3 :

Courrier

aux candidats

politiques

Page 4 :

Arrêté

d'aptitude

Emplois-jeunes

Lettre aux candidats aux élections régionales

Lyon, le 24 février 2004

Madame, Monsieur,

En mars 2004, des élections auront lieu pour renouveler le conseil régional de la région Rhône-Alpes. Comme dans toutes les autres régions, les enjeux liés à la politique régionale seront suivis de près par les salariés des transports, notamment par les cheminots.

SUD-Rail souhaite vous interroger sur plusieurs thèmes que nous développons ci-après.

- 1. Le bilan de la politique régionale en matière de transports :** sur la dernière législature, quel jugement portez-vous sur les principales décisions prises ? Comment votre groupe s'est-il situé au cours des différents débats afférents aux transports, notamment sur le nécessaire développement des transports publics ?
- 2. Vos propositions, vos engagements pour la nouvelle législature :** quelles sont les priorités que se fixe votre groupe et votre parti politique pour les prochaines années ? Êtes-vous pour le statut-quo, le développement ou au contraire des fermetures de lignes ou des transferts sur autocars ?
- 3. Les directives européennes** qui se succèdent visent, à partir d'une vision ultra-libérale, à ouvrir à la concurrence les transports par chemin de fer (fret d'abord, puis progressivement voyageurs). L'exemple de la privatisation en Grande-Bretagne illustre les dégâts de cette politique. Dites-nous clairement votre position sur cette question et ses conséquences éventuelles sur la région Rhône-Alpes ? En particulier, dites-nous si vous êtes favorable à une mise en concurrence de la SNCF sur certaines dessertes régionales ou sur l'ensemble du TER Rhône-Alpes ? Acceptez-vous que le service public des transports ferroviaires soit mis en œuvre par des entreprises privées ?
- 4. Le transport FRET en Rhône-Alpes :** En plus des trafics qu'elle génère, de par sa situation géographique et son importance économique, notre région est un lieu de passage obligé pour des trafics nationaux et européens. Cela n'est pas sans conséquences sur l'environnement (effet de serre, dérèglements climatiques), sur la santé des populations, sur la sécurité (catastrophe du tunnel du Mont Blanc en 1999), sur le coût et le développement des infrastructures. La SNCF vient d'annoncer sa volonté d'abandonner les trafics FRET non rentables, cela revient de fait à transférer sur la route plusieurs milliards de Tonnes/Km. L'expérimentation du ferroutage entre la Savoie et l'Italie (Modalohr) a débuté le 4 novembre et le succès ne semble pas au rendez-vous. Quel point de vue avez-vous sur l'ensemble de ces problèmes ? Pensez-vous que l'on peut laisser se développer sans limites le transport FRET par route ? Sinon, quels moyens faut-il mettre en œuvre pour inverser la tendance ? Nous pensons que sans une volonté politique affirmée, rien ne changera. Partagez-vous cette analyse et ce point de vue ? Si oui, quelles conséquences en tirez-vous ?

5. **La politique de l'emploi et la sécurité des voyageurs et des personnels dans les transports collectifs** : de l'avis de SUD-Rail, la sécurité des voyageurs (et des personnels) ne peut pas être assurée correctement avec des gares sans personnel, des agents commerciaux sur les trains en nombre insuffisant, la multiplication de problèmes liés notamment à des insuffisances d'agents dans tous les services de la SNCF. Jusqu'à présent, les élus régionaux nous ont indiqué que ces questions étaient du ressort de la SNCF..... Vous sentez-vous concerné par la nécessaire ré-humanisation des gares et des trains ? Dans une période marquée par une nouvelle progression du chômage et de la précarité, des élus régionaux doivent-ils intervenir sur ces questions ?
6. **Concernant les contacts élus régionaux et syndicats** : dans le respect des compétences et du rôle de chacun, pensez-vous que des améliorations sont possibles en matière d'échanges d'informations, de débats et de concertation. Les services de la région Rhône-Alpes ont, par exemple, des contacts réguliers avec la Direction régionale de la SNCF. Mais dans ces échanges, quelle place et quelle écoute (par le canal de ses représentants) du personnel cheminot appelé à mettre en œuvre la politique que vous décidez ?

Nous souhaitons des réponses concrètes et précises que nous ne manquerons pas de répercuter auprès des cheminots. Nous restons évidemment à votre disposition pour tout échange ou toutes les précisions qui vous sembleraient nécessaires sur les sujets que nous venons de développer.

Pour les syndicats SUD-Rail de la région Rhône-Alpes :

Minneboo D.
Secrétaire régional Lyon

Juillard C.
Secrétaire régional Chambéry

Royon G.
Secrétaire régional St Etienne

Villiers T.
Elu CE de Chambéry

Le rêve des libéraux :

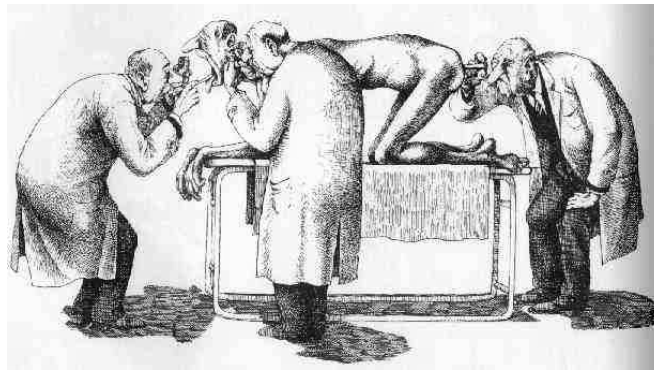


APTITUDE MEDICALE

La partie médicale de l'arrêté « aptitude » modifie considérablement la notion d'aptitude physique dans l'entreprise.

D'une part, le texte renforce la responsabilité juridique des agents habilités à des fonctions de sécurité vis à vis de leur santé ; d'autre part, certains examens deviennent systématiques : cardio, audio et notamment les analyses d'urine pour recherche de traces de produits psycho-actifs.

La direction SNCF a largement contribué à la rédaction de ce texte ministériel qui, élément surprenant, va au delà des directives européennes.



Aux cours des réunions d'information avec la direction, SUD-rail a dénoncé (souvent seul) la mauvaise application de cet arrêté.

Ainsi, l'aptitude physique ne repose plus sur les compétences des médecins du travail mais sur des normes auxquelles ces derniers doivent se référer.

Pour SUD-rail, la direction de la SNCF impose une démarche procédurière créant de fait, une situation de

défiance entre les chefs d'établissements, les agents et les médecins du travail. Ces derniers doivent conserver toutes leurs prérogatives pour protéger la santé des cheminot(e)s dans un contexte de dégradation des conditions de travail.

Loin de la systématisation, un médecin du travail se doit d'argumenter la prescription d'un examen et rester libre de l'interprétation des résultats dans son avis d'aptitude médicale.

Nous nous faisons fort d'intervenir pour rétablir le cadrage légal de l'application de la partie médicale de ce texte.

Les agents soumis à des inaptitudes peuvent se rapprocher de SUD-rail pour engager les recours nécessaires.

Emplois jeunes

Le dispositif « emplois – jeunes » touche à sa fin à la SNCF. Sur la région de Lyon, les premiers « emplois – jeunes » sont arrivés en avril 1998 et à ce jour, environ 90 salariés sont passés par ce type de contrat sur notre région.

Fin 2003, 78 d'entre eux avaient été régularisé au CP, quelques uns avaient démissionné en cour de contrat ou avaient été au bout des 5 ans du CDD. A l'heure actuelle, il ne sont plus que 2 « emplois – jeunes » sur la région en attente d'un passage au CP.

Pour mémoire, SUD et la majorité des organisations syndicales étaient opposés à ces types de contrat imposés aux entreprises publiques

par le gouvernement de l'époque. Cependant, il faut reconnaître que dans le cas de l'entreprise SNCF sur notre région, la majorité de ces salariés a été embauché au statut.

Même si le dispositif touche à sa fin, les désaccords exprimés sur les questions liées à la rémunération (prime de travail et prime de fin d'année) sont toujours d'actualité. En ce sens l'affaire gagné en prud'homme à Lyon le 17 octobre 2003 par un ex « emploi – jeune » de la région est un point d'appui pour tous.

Cette affaire prouve que l'action syndicale peut permettre d'avancer et d'aboutir à un rappel de rémunération pour tous les ex « emplois – jeunes » de la SNCF.... Si on s'en donne la peine et les moyens !